

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé la meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | La pagination est comme suit : p. 17-40 |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							/				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

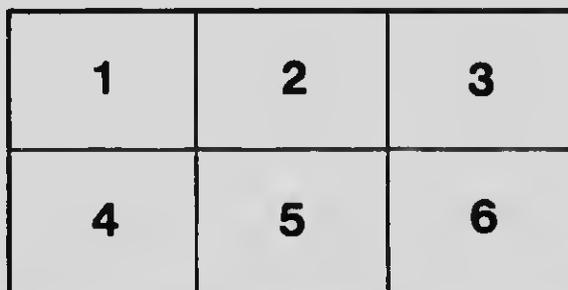
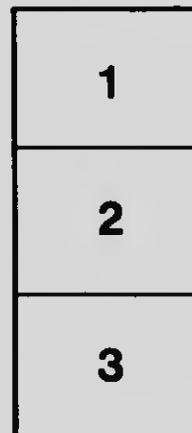
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de l'état de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de films.

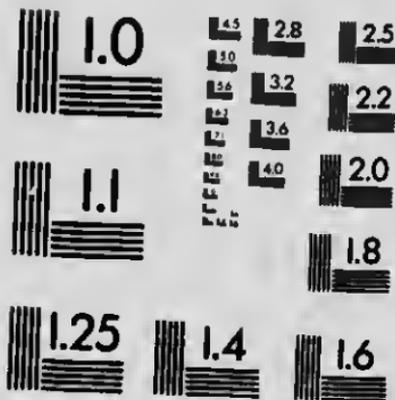
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par la première page et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la seconde page, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 286 - 5989 - Fax

DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA.

TROISIÈME SÉRIE—1910

VOLUME IV

SECTION I

LA BAIE D'HUDSON

PAR

M. le juge L.-A. PRUD'HOMME.

OTTAWA

IMPRIMÉ POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

1911

II.—*La Baie d'Hudson.*

Par M. le juge L.-A. PRUD'HOMME.

(Lu le 28 septembre 1910.)

La compagnie de la Baie d'Hudson, comme nous avons déjà pu le constater, avait tenté l'impossible de 1672 à 1720, pour établir des postes dans l'intérieur du pays et je me suis efforcé de faire toucher du doigt, dans des études précédentes, les raisons de son peu de succès dans cette direction.

Il semblerait que ses serviteurs se croyaient enchaînés à la baie, et elle ne put les déterminer à entreprendre des voyages réguliers, dans l'intérieur et encore moins à s'y fixer. Force lui fut donc de se résigner à son sort.

Pendant que ces rudes gaillards de coureurs des bois, venaient lui enlever les plus belles fourrures, jusqu'aux portes de ses forts, elle tournait ses regards vers le nord, qu'elle commença à explorer. Elle se mit en quête de mines d'or et de cuivre et fit la chasse aux baleines et aux phoques.

Cependant elle ne négligea aucun moyen d'encourager les sauvages de la rivière Churchill à visiter ses postes. En 1738, on constate que 300 canots descendirent à la mer par cette rivière. Il ne paraît pas toutefois que les sauvages de la rivière Mackenzie fréquentèrent la baie à cette époque. Si quelques-uns s'y rendirent ce ne fut qu'à de rares intervalles. La factorerie d'York attirait un plus grand nombre de sauvages que les autres forts. C'était là que venaient traiter les tribus, habitant les lacs La Pluie, des Bois, Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis. Cette traite n'était pas cependant aussi abondante qu'on serait porté à le croire. Cette partie du pays n'était pas très giboyeuse et la longueur du trajet décourageait les sauvages. Bon nombre d'entr'eux avant l'arrivée de La Vérendrye préféraient laisser trainer dans leurs loges des fourrures de prix plutôt que de passer tout l'été en voyage.

La compagnie ne se décida à gagner le sud et à sortir de sa torpeur qu'en 1772, lorsque Joseph Frobisher intercepta la flotte des sauvages au fort de "Traite," sur la rivière Churchill et la laissa sans un poil. Voyant que les sauvages désertaient ses comptoirs, elle secoua son manteau de glace et pénétra enfin dans le pays dont elle gardait la côte nord depuis cent ans.

Il lui fallut un demi-siècle de lutte contre sa jeune rivale, la compagnie du Nord-Ouest, pour remporter la victoire et demeurer maîtresse souveraine de tout le Nord-Ouest jusqu'aux rivages de l'océan Pacifique.

Le gouverneur Burnet—Sa politique—Défense d'exportation—Conséquences sur la traite.

De 1727 à 1730, on constate que le zèle des coureurs des bois se ralentit un instant et que la traite subit momentanément une baisse dans la Nouvelle-France. La cause de ce changement doit être attribuée à un acte politique adopté à la suggestion de Burnet, gouverneur de l'État de New-York.

Les traiteurs canadiens importaient presque toutes leurs marchandises de la Nouvelle-Angleterre. Ce marché qui était à leur porte leur permettait de s'approvisionner plus promptement qu'à Québec, où le plus souvent il leur fallait attendre l'arrivée des navires pour charger leurs canots. De plus, les prix des marchandises anglaises étaient moins élevés que ceux du Canada. Burnet, qui était un rusé diplomate, résolut de leur couper les vivres et d'encourager les marchands de New-York à faire le commerce directement avec les tribus sauvages.

De cette façon, il espérait gagner les sympathies des indigènes et les attacher plus sûrement à l'Angleterre. A cet effet, il fit sanctionner une législation prohibant l'exportation des marchandises anglaises au Canada. Les marchands de New-York ne voyaient pas les choses du même œil que leur gouverneur.

Les traiteurs étaient d'excellents acheteurs qui payaient bien—Atteints dans leur clientèle, les marchands s'opposèrent à cette loi.

Ils en appelèrent en Angleterre. Le Conseil Privé, après avoir longtemps hésité, finit par confirmer la loi Burnet. Ce fut comme une conséquence de cette politique et pour favoriser l'expansion de la traite par les commerçants anglais que le fort Oswégo fut construit, près du lac Ontario.

La colonie du Canada, négligée par la mère-patrie, ne pouvait obtenir de France, à des prix et à des conditions aussi avantageuses qu'à New-York, les marchandises indispensables à la traite.

New-York ayant été fermé aux trappeurs, le commerce français de l'ouest ne tarda pas à languir.

L'intérêt détacha de la France des nations qui avaient toujours recherché son alliance. Cependant les trappeurs mieux aguerris aux privations et aux fatigues des voyages à longs cours, ne tardèrent pas à se relever de cet échec. Des maisons françaises leur ouvrirent des crédits et les consolèrent de leurs anciennes relations avec la Nouvelle-Angleterre. Au lieu d'enrichir les commerçants de New-York, ils firent bénéficier de leur industrie ceux de Québec. Burnet ne connaissait pas assurément toutes les ressources de ces hommes remuants et pleins de courage. Il semble qu'il aurait eu tout à gagner à leur tendre les bras et à les attirer à lui. Il s'imaginait follement que cette mesure détruirait leur crédit et qu'il aurait le temps, avant qu'ils ne s'équipent de

neuveau, de les remplacer par des traiteurs anglais dans les territoires sauvages.

Il ne réussit qu'à les embarrasser pendant quelque temps et à diminuer les profits qu'ils faisaient. La compagnie de la Baie d'Hudson qui avait tant à souffrir de la concurrence des traiteurs français, ne tira avantage de cette loi que pendant environ trois ans. Le but que se proposait le gouverneur ne fut pas atteint.

Arthur Dobbs—Expéditions de 1742-1746—Ses attaques contre la compagnie.

Cet homme fut l'un des adversaires les plus acharnés et les plus redoutables de la compagnie de la Baie d'Hudson. Il organisa deux expéditions pour trouver le fameux passage conduisant à la mer de l'ouest. La première qui eut lieu en 1742, fut confiée au capitaine Middleton, et la seconde en 1746, aux officiers Moore et Smith. Naturellement ces tentatives, comme les précédentes, n'eurent aucun succès.

Dans un ouvrage publié en 1744, Dobbs discute longuement les raisons qui empêchaient la compagnie d'étendre son commerce dans le pays et de contracter des alliances avec les tribus de l'intérieur.

D'après cet auteur, c'était la crainte d'exciter la convoitise des commerçants anglais et d'attirer l'attention publique sur les profits énormes qu'elle réalisait qui la conduisit à ne pas envoyer ses employés dans le pays.

On comprend que la compagnie n'était pas sans entretenir des doutes sérieux sur la légalité du monopole commercial que lui conférait sa charte et qu'elle n'aurait pas aimé à s'adresser aux tribunaux pour les faire discuter. Néanmoins ces raisons me paraissent assez futiles. Il était relativement facile de se renseigner en Angleterre sur ce que rapportait le commerce de la compagnie. D'ailleurs des établissements à l'intérieur n'auraient pas donné plus de retentissement à ses affaires que sur le littoral de la mer. Ses opérations eussent été même plus ignorées. Il ne faut pas perdre de vue également que Dobbs avait des motifs intéressés pour lancer ces accusations contre la compagnie. En 1746, il présente au parlement impérial une requête demandant pour lui et ses associés une charte l'autorisant à fonder une colonie et faire la traite avec les sauvages dans tout le Nord-Ouest canadien. Les plaintes qu'il porte contre la compagnie proviennent donc de source suspecte et ont besoin d'être contrôlées. Dobbs est un témoin mal disposé dont il convient de se défier. Il est bon d'être averti avant de le lire.

Entrées à La Rochelle—Statistiques—Produit des fourrures—Importations et exportations—Capital de la Cie—Valeur des actions.

Les trappeurs français, nous l'avons déjà vu, s'emparaient du plus grand nombre des peaux de renard, loup-cervier, martre, vison, loutre,

putois, chat sauvage, caribou, antilope et chevreuil. Ces fourrures étaient transportées en canot avec beaucoup de soin jusqu'à Montréal et Québec d'où elles étaient expédiées à La Rochelle.

Le commerce des traiteurs français était de beaucoup plus considérable que celui de la compagnie.

Il suffit pour constater ce fait de mettre en regard le chiffre des fourrures exportées du Canada à La Rochelle. Je me contenterai de donner celui de 1743—

Capots de castor.....	15,000
Peaux brutes de castor.....	112,080
“ d'ours noirs.....	10,623
“ “ bruns.....	5,889
“ de martre.....	30,325
“ “ loutre.....	110,000
“ “ lynx.....	1,700
“ “ chat sauvage.....	1,220
“ “ loup.....	1,267
“ “ renard.....	10,280
“ “ biche.....	92
“ d'élan.....	12,428
“ de renards rouges.....	451

formant un total de 311,355 fourrures diverses.

Joseph LaFrance, nous fournit des chiffres curieux sur les prix imposés par la compagnie de la Baie d'Hudson pour ses marchandises en 1742—

Une livre de poudre valait	4	peaux de castor.
Une couverture en laine	12	“ “
Une hache	4	“ “
Un chapeau	7	“ “
Une chemise	7	“ “
Un fusil	25	“ “
Un pistolet	10	“ “

Les profits s'élevaient jusqu'à 2,000 pour cent. En 1742 la compagnie acheta au fort York 50,000 peaux de castor. La France prétend que les employés majoraient le prix des marchandises afin de faire du zèle en faveur de la compagnie et obtenir pour eux-mêmes un salaire plus élevé.

La compagnie envoyait toutes ses peaux à Londres, mais elle en vendait quelquefois à vente privée, quand l'acheteur offrait une avance sur le prix réservé à l'enchère.

Il lui restait des fourrures en mains pendant trois ou quatre ans parce qu'elle ne pouvait les vendre. Elle payait en 1710 de 8 à 10 pour cent. de dividendes à ses actionnaires.

Grâce aux profits qu'elle avait accumulés, son capital en 1719 s'était élevé à £103,950, réparti entre 105 actionnaires.

Le tableau qui suit fera mieux voir l'importance de la traite à la baie et les hausses et les baisses qu'elle subit à diverses époques.

	£	s.	d.		£	s.	d.
1699.....	693	15	7	1721.....	1,788	4	4
1701.....	1,658	9	8	1722.....	2,119	15	11
1702.....	972	16	3	1723.....	2,305	2	7
1705.....	2,021	10	0	1724.....	1,497	18	7
1706.....	958	6	2	1725.....	2,410	17	1
1708.....	2,025	3	6	1726.....	1,599	15	11
1710.....	1,160	4	3	1727.....	1,756	2	0
1711.....	760	2	0	1728.....	2,571	13	4
1712.....	745	14	1	1729.....	1,911	19	7
1713.....	893	14	3	1730.....	2,315	3	9
1714.....	2,349	7	9	1731.....	2,87	1	2
1715.....	1,402	18	8	1732.....	3,350	12	3
1716.....	1,259	17	3	1733.....	3,110	9	9
1717.....	3,191	2	9	1734.....	3,930	19	9
1718.....	1,817	18	7	1735.....	2,232	17	11
1719.....	1,731	11	9	1736.....	1,549	16	10
1720.....	1,897	9	9	1737.....	4,121	18	2
				1738.....	3,879	17	11

	£	s.	d.
1739 à 1740.....	30,279	16	6
1740 à 1741.....	28,877	17	1
1741 à 1742.....	22,957	1	8
1742 à 1743.....	26,801	19	7
1743 à 1744.....	29,785	19	3
1744 à 1745.....	30,148	6	0
1745 à 1746.....	26,350	15	9
1746 à 1747.....	26,849	7	2
1747 à 1748.....	30,160	5	11

Le commerce nécessitait un bon nombre de bateaux spécialement destinés au service de la baie.

Il y avait en sus des paquebots qui visitaient les principaux ports et distribuaient les marchandises.

Le tableau suivant donnera une idée du chiffre et du tonnage de ces vaisseaux:—

1739.....	3 bateaux.....	170	130	120 tonnes.
1740.....	3 ".....	170	130	120 "
1741-2-3.....	2 ".....		170	120 "
De 1744 à 1748.	4 ".....	190	170	130 120 "

Pour se faire une idée plus exacte de ces opérations, je donnerai la valeur des importations et des exportations pendant une décade.

	Importations.			Exportations.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
1736.....	1,519	16	10	9,924	8	7
1737.....	4,124	18	2	10,813	5	9
1738.....	3,879	17	7	10,821	11	7
1739.....	3,981	4	4	13,659	10	5
1740.....	3,837	2	8	11,869	3	7
1741.....	4,203	17	1	9,656	3	6
1742.....	3,028	17	0	12,647	9	10
1743.....	3,044	2	9	12,466	3	11
1744.....	4,871	10	1	11,036	3	9
1745.....	3,795	4	9	11,380	16	4
1746.....	3,320	9	10	8,560	9	0
Total.....	£40,240	1	1	£122,835	6	3

Les dépenses pour maintenir une organisation convenable, payer les salaires, solder les frais de construction et l'entretien des forts, s'élevaient à des sommes rondes tous les ans. Qu'on en juge par ce qui suit:

	£	s.	d.
1739.....	12,245	14	9
1740.....	13,346	9	3
1741.....	11,756	16	6
1742.....	12,084	3	0
1743.....	12,772	13	0
1744.....	20,201	13	11
1745.....	12,702	0	5
1746.....	19,360	11	4
1747.....	16,609	13	4
1748.....	17,352	4	10
Total.....	£157,433	14	4

Le capital de la compagnie était originairement de £10,500. En 1690, par une résolution de la cour générale, les actions furent portées à trois fois leur valeur; c'est-à-dire que le capital fut fixé à £31,300. Au mois d'août 1720, la même opération porta le capital à £94,500. Les actionnaires furent appelés, en outre, à souscrire dix pour cent. sur le capital versé en 1690, soit £3,150, qui, triplé en vertu d'une résolution donna £9,450. Les motifs des résolutions passées en 1690 sont fort curieux à consulter. Les voici brièvement exposés.

Première raison: Cette entreprise étant d'un caractère national, il importe que les actionnaires soient nombreux et que le public encourage l'entreprise. 2e. La compagnie possède dans ses entrepôts en Angleterre des fourrures qui garantissent la valeur du capital originaire. 3e. On évalue à £20,000 les peaux de castor emmagasinées aux forts Nelson et New Severn. La valeur des marchandises mises à bord des bateaux envoyés pour faire le service des côtes est égale à la mise du capital. 4e. Le capital est représenté par la valeur des forts, édifices, canons, bateaux, etc., et par l'indemnité que la compagnie peut raisonnablement prétendre et espérer recevoir des français, lorsque la paix sera rétablie, pour la perte de plusieurs de ses forts et d'une grande quantité de ses marchandises. Ces pertes sont évaluées à £100,000. Tels étaient les arguments que se faisaient les directeurs, pour justifier la prime donnée à ses actions. Le dernier motif semblait à leurs yeux trop problématique pour y accorder un grand crédit et les justifier d'escompter l'avenir, car la résolution n'en parle que comme des espérances raisonnables, d'une compensation légitime et d'une perception probable après la guerre. Sur une simple résolution, les parts qui d'après la charte, étaient de £100 chacune, furent majorées jusqu'à £300.

Règlements militaires—Sentinelles—Préparatifs de guerre—Instructions sur les moyens de défense.

Des auteurs mal renseignés ont laissé entendre qu'il y avait peu de gloire pour la France de s'emparer des postes de traite à peine défendus et qu'à l'exception des combats navals il n'y eut guère de rencontre sérieuse.

Heureusement que plusieurs historiens nous ont donné le récit détaillé des principaux engagements et ont ainsi réfuté d'avance ces remarques peu judicieuses.

Les instructions sévères données aux gouverneurs des forts, les précautions prises pour recevoir l'ennemi et le nombre des canons et fusils qui les défendaient prouvent au-delà de tout doute que plusieurs de ces forts pouvaient soutenir un siège en règle. Voici d'ailleurs un autre témoignage non équivoque que nous fournissons les registres de la compagnie.

“Ordres de la compagnie de la Baie d’Hudson à leur facteur principal, dans la baie, se rapportant à la défense de ses forts. Ces ordres sont adressés à Joseph Isbister, au fort Albany, et datés de Londres le 10 mai 1744:—

“Les Anglais et les Français s’étant déclarés la guerre et les hostilités avec l’Espagne se continuant, nous vous ordonnons d’être toujours sur vos gardes, de tenir constamment des sentinelles en faction et vos hommes aussi près des forts que possible. Vous ferez couper tous les arbres et autres plantes qui pourraient gêner la vue, ou abriter un ennemi, de manière à mettre à découvert tout le terrain avoisinant jusqu’à une portée de canon.

Réparez les palissades et les bastions sans délai. Pointez vos canons aux endroits les plus exposés à l’assaut des ennemis. Faites l’essai de vos canons afin de vous assurer de leur portée et exercez vos hommes à la manœuvre.

Les canons et les fusils doivent être chargés en tout temps. Vous devez tirer sur tout bateau qui fait voile près de vos forts sans donner les signaux convenus.

La compagnie récompensera libéralement tous ceux qui auront fait preuve de courage et de dévouement dans la défense de ses forts et une pension sera payée aux blessés ou aux veuves des morts. Copie du présent ordre sera affichée dans tous nos forts. Les bateaux devront être mis à l’abri des forts, pour les empêcher de tomber entre les mains des ennemis. Au cas où le fort sur la rivière Orignal serait attaqué par les Français, le commandant doit se tenir en communication continue avec ce fort. Nous reposons pleine confiance dans le courage et l’habileté de votre chef Isbister. Nous croyons que si vous êtes attaqués, ce sera durant l’hiver par des Français du Canada, qui arriveront par terre. Dans ce cas l’ennemi ne pourra pas avoir de canons avec lui et nous espérons que vous pourrez facilement repousser ses assauts. Tâchez d’obtenir tous les renseignements possibles des sauvages, sur les préparatifs des Français, sur leurs mouvements, sur les provisions et les munitions de guerre qu’ils ont amenées dans le pays. Gardez constamment deux sauvages au fort et envoyez-les tous les matins en éclaireurs, à une certaine distance du fort, de manière à ce qu’ils puissent être de retour le soir. Si ces sauvages ne reviennent pas le soir, ce devra être pour vous un avis d’être prêts. Mais ne donnez pas connaissance à ces sauvages de vos préparatifs.”

Pendant la durée de la guerre contre la France, ces ordres étaient répétés tous les ans. Les employés étaient exercés au maniement des armes une fois par semaine. De plus la compagnie pour se fortifier, chercha à enrégimenter des sauvages, mais sans succès. Elle ne se dispensa du service de ses deux patrouilles indiennes qu’après le traité de

Paris. En 1747, les instructions font mention d'une batterie au Cap Merry et des moyens de communication et de support entre les forts York, Prince de Galles, Albany et East Main.

C'en est assez, je suppose, pour établir que ces forts étaient à l'abri d'un coup de main et qu'il fallait du courage et de l'habileté pour s'en emparer.

Organisation des forts et quelques notes sur les forts Prince de Galles—York—Severn—Albany—East Main et Orignal en 1771.

Fort Prince de Galles.

Ce fort avait été construit sur une péninsule, à l'entrée ouest de la rivière Churchill. C'était le poste le plus au nord de la compagnie. En 1771, il était défendu par 42 canons. Sur la rive opposée se trouvaient la poudrière et le cap Merry protégé par six canons. La rivière avait à cet endroit 1,006 verges de largeur. Les navires pouvaient la remonter jusqu'à 6 milles au-dessus du fort. La garnison était obligée de se rendre jusqu'à douze milles pour se procurer de l'eau fraîche. Ce fort était commandé par un facteur en chef qui avait sous ses ordres, cinq officiers et 60 serviteurs et commis. Le conseil se composait du facteur en chef, d'un second facteur, du chirurgien, du contre-maître des barges et du capitaine des bateaux. En sus de ces officiers, il y avait dans ce fort, un comptable, un traiteur, un armurier, un charpentier, un tonnelier, un forgeron, un maçon et un tailleur. Tous les matins, la cloche appelait les employés au travail qui durait depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir durant l'été et de huit heures à quatre heures pendant l'hiver. Deux sentinelles montaient la garde pendant l'hiver et trois durant l'été. La besogne favorite des serviteurs était la chasse aux perdrix. Ces hommes étaient engagés pour 3 ou 5 ans. Mais la compagnie se réservait le droit de les congédier en aucun temps, lorsqu'elle le jugeait à propos. Tous les ans, au mois d'août, ou au commencement de septembre, un navire apportait des provisions à ce poste. Après avoir chargé à bord les fourrures amassées pendant l'hiver le navire quittait le fort, au bout de dix jours pour l'ordinaire. La traite annuelle variait de 4 à 10,000 peaux de castor et comprenait en plus une grande quantité de plume d'oie et d'huile de baleine.

Ce fort était en pierre et commandait l'entrée de la rivière. Les travaux commencés en 1733 ne se terminèrent que plusieurs années après. Joseph Rohson, arpenteur de la compagnie surveilla la construction des murs et des bastions.

L'enceinte couvrait une étendue de 300 pieds carrés, avec des tourelles à chaque coin. Les murailles avaient une épaisseur de 25 pieds sur trois côtés et de 42 pieds sur la partie faisant face à la mer. Les bas-

tions tenaient lieu de magasins et de poudrière. Un ancien fort avait été érigé en 1688, à cinq milles plus haut, sur la rivière Churchill. Ce premier fort était en bois. La compagnie le fit démolir et utilisa le bois pour construire un parapet dans le nouveau fort. Dans l'intérieur se trouvaient deux maisons, un bureau et la résidence du gouverneur. L'une de ces bâtisses avait 100 pieds de longueur, 33 de largeur et 17 de hauteur et était couverte en ploub. Ce fort abandonné ne présente plus que des ruines imposantes qui semblent garder le triste souvenir des exploits glorieux de la Pérouse qui le détruisit.

Sur ces murs massifs à demi-écroulés, les sauvages viennent parfois planter leur tente en passant, comme pour affirmer leur prise de possession de ce coin de terre que les blancs se sont disputés pendant de nombreuses années. Sur ce rocher où la voix des canons et des hommes de guerre de deux grandes nations s'élevait jadis comme une clameur, règne aujourd'hui un silence lugubre qui n'est interrompu que par les cris stridents de la mouette qui cache son nid dans les crevasses des murs et par les accents plaintifs de la bise glaciale qui passe en gémissant sur ces restes désolés.

Fort York.

Ce fort occupe la côte nord de la rivière Hayes, à trois milles de son embouchure. A trois milles au nord, coulent les eaux de la rivière Nelson; en sorte que la terre entre ces deux rivières forme, pour ainsi dire une presqu'île. Ce fort avait été construit en boulns et était flanqué de quatre bastions. La double palissade qui l'entourait était protégée par un remblai en terre. Il était défendu par douze canons. En amont du fort, près du rivage, la compagnie avait élevé une batterie de 12 canons avec des fortifications en terre en forme de demi-lune.

A deux milles au-dessous du fort se trouvait une autre batterie de dix canons avec une caserne et une poudrière. La nature avait contribué puissamment à protéger ce fort. L'entrée de la rivière Hayes est couverte de battures qui empêchent l'accès des navires de guerre. Les bateaux sont obligés de jeter l'ancre à cinq milles au-dessous du fort pour ne pas s'échouer.

En 1771, il y avait 42 hommes à ce poste. La traite était loin de donner le même rendement tous les ans. Quelquefois la compagnie en retirait jusqu'à 33,000 peaux de castor, tandis que d'autres années ce chiffre s'abaissait à 7,000 peaux. Les Esquimaux y apportaient aussi de l'huile de baleine blanche fort estimée.

Fort Severn.

Le fort Severn occupait la rive nord de la rivière du même nom. Il était en bois et possédait quatre bastions. La compagnie en 1771, n'en-

tretenait que dix-huit hommes à ce poste secondaire, sous le commandement d'un facteur et d'un capitaine de paquebot. Il n'avait que huit canons d'un petit calibre. Les bancs de sable qui ferment l'entrée de la rivière ne permettent pas aux gros navires de se rendre jusqu'au fort. Ce n'est qu'au printemps, à la crue des eaux, que les paquebots peuvent quitter le fort pour transporter au fort York les ballots de fourrures et en rapporter les marchandises nécessaires à la traite. Ce poste donnait annuellement de 5,000 à 6,000 peaux de castor.

Fort Albany.

Ce fort est situé sur une île du côté sud de la rivière Albany à quatre milles de son embouchure. Il était en bois, avec des bastions aux quatre angles du carré et quelques canons. La compagnie y entretenait 30 serviteurs ayant à leur tête un facteur et quelques officiers. Les difficultés de la navigation forçaient les navires à relâcher à 15 milles du fort. Des bateaux de moindre tonnage transportaient de cet endroit les marchandises au fort. Le poste de East Main lui était tributaire. La compagnie en rapportait de 10 à 12,000 peaux par année.

Albany fut le premier endroit de la baie que les Européens visitèrent et la tradition veut que ce soit à Albany où l'infortuné Hudson hiverna.

D'après le traité de Ryswick, chacune des nations belligérantes devait garder les postes qu'elle possédait au commencement de la guerre; or l'Angleterre ne possédait à cette dernière date que le fort Albany. Il s'en suivit que jusqu'au traité d'Utrecht, c'est-à-dire pendant 17 ans (1696 à 1713), Albany fut le seul pied à terre de l'Angleterre à la Baie d'Hudson.

Le poste d'East Main et le fort Orignal—Notes générales.

Le poste d'East Main n'avait qu'une importance secondaire. Situé à l'entrée de la rivière Slude, il ne consistait qu'en quelques bâtisses où demeuraient une douzaine d'hommes. La traite donnait de mille à deux mille peaux. Le fort Orignal, construit en bois, occupait la rive sud de la rivière du même nom. Un facteur en avait charge ayant 25 employés sous ses soins. Il possédait un port profond qui permettait aux navires de s'y rendre. La compagnie en recevait par année de 3 à 4,000 peaux. Le même bateau qui approvisionnait Albany faisait le service au fort Orignal.

Tous les forts de la baie étaient soumis à une même discipline. Chaque facteur recevait une commission de la compagnie et traitait directement avec le bureau des directeurs à Londres, dont il relevait. Les établissements de moindre importance étaient parfois placés sous le contrôle du facteur le plus rapproché. Cette indépendance des facteurs,

les uns des autres, n'empêchait pas qu'en cas de nécessité ils devaient se secourir et se rendre mutuellement de bons offices, dans l'intérêt général de la compagnie.

D'après l'historien Gunn, la compagnie en 1746 n'avait que quatre forts et deux comptoirs dans toute la baie et le nombre de tous ses employés n'excédait pas 150. A cette époque elle ne possédait également que quatre bateaux. Durant ce quart de siècle (1746 à 1771)—elle n'augmenta que peu le nombre de ses forts, mais par contre, son commerce se développa merveilleusement. Débarrassée des luttes et des rivalités de la France et de ses traiteurs, surtout depuis 1755, les fourrures affluèrent à la baie. L'ouest lui payait le tribut de ses plus riches pelleteries.

Principaux gouverneurs—Pouvoirs du Conseil—Instructions édifiantes de la cour générale.

Les principaux gouverneurs qui commandèrent à la Baie d'Hudson, furent: Le capitaine Henry Kelsey, John Fullertine, Robert Norton, James Napper, Joseph Isbister, Robert Pilgrim, George Spence, John Newton, Chs. Bagby, John Pott, John Bridgar, James Isham, Henry Sargeant, George Geyer, Anthony Beal, Richard Stanton, Samuel Hearne et Myatt. Ces officiers possédaient les qualités par excellence qu'exigeait la compagnie; la prudence et l'esprit des affaires. Les principaux officiers de chaque fort constituaient le conseil qui avait le droit de passer des règlements pour la gouverne des employés et pour déterminer leurs devoirs et leurs rapports avec les sauvages.

Les instructions de la cour générale de Londres aux commandants des forts sont parfois bien édifiantes et font preuve de sollicitude pour le salut de l'âme de ses employés. Les directeurs ordonnaient de célébrer le jour du Seigneur par quelque cérémonie religieuse et de suspendre tout travail qui n'était pas absolument indispensable. Ils conseillaient à tous la sobriété et la modération et finissaient par les confier à la protection divine et par implorer pour eux les bénédictions célestes. La note religieuse apparaît dans la correspondance de la compagnie surtout aux époques troublées et aux heures d'angoisse, tels que pendant la guerre entre la France et l'Angleterre. Lorsque les nuages se dissipent et que le ciel se rassérène, les exhortations morales et les pieuses invocations se font plus rares. Le monde n'a pas changé depuis et c'est encore aux jours d'épreuve que les fidèles sentent davantage le besoin de se rapprocher de leur Créateur.

La compagnie ne paraît pas avoir envoyé de ministres dans ses forts. La France pourtant lui avait donné le bon exemple, pendant le peu d'années qu'elle commandait dans la baie. Les P.P. Albanel, Sylvie, Dalmas et Marest y avaient exercé leur zèle et évangélisé les sauvages.

La compagnie, trop occupée d'amasser du "pelu," se souciait surtout d'augmenter ses dividendes. Elle voulut, au moins dans la Baie d'Hudson, demeurer fidèle à sa devise "Pro pelle cutem."

Les œuvres des Missionnaires—Témoignage de Carver.

J'ai déjà eu occasion de constater que ce fut à la demande pressante des missionnaires que les gouverneurs du Canada prohibèrent la vente des liqueurs aux sauvages et obligèrent les traiteurs à prendre une licence. Ce ne sont pas là les seuls services qu'ils rendirent au pays. Ils firent également cesser chez les diverses tribus la coutume barbare de torturer les prisonniers de guerre et de les faire périr sur le bûcher, en leur inculquant les divins enseignements de l'évangile et en leur montrant les avantages qu'ils pourraient retirer de leurs prisonniers en les adoptant dans la tribu. Plus tard, nûs par le désir du gain, les sauvages les réduisirent en esclavage et les vendirent. Ce furent encore les missionnaires qui obtinrent, en 1693, une ordonnance punissant sévèrement ces ventes indignes d'hommes libres. En plus d'une circonstance, ils apaisèrent le courroux des sauvages soulevés par l'inconduite et la malhonnêteté de quelques trappeurs. Enfin ils firent aimer les Français dans tout l'ouest par leur dévouement admirable et leur charité envers les indigènes.

L'historien Carver ne peut s'empêcher de reconnaître les bienfaits qu'ils ont rendus à la cause de la civilisation et de l'humanité dans les termes suivants. "Les sauvages commencent maintenant à ne plus torturer leurs prisonniers, mais les font esclaves en les adoptant. Cette conduite de leur part ne provient pas de leur instinct naturel, mais de l'influence des missionnaires français, qui ont eu des rapports avec eux. Ces bons Pères ont pris grand soin de faire pénétrer dans leur esprit des principes généreux d'humanité qui ont modifié leurs usages. Les blancs qui ont des rapports avec les tribus de l'ouest bénéficient beaucoup de ces changements heureux pour lesquels ces missionnaires ont droit à la reconnaissance publique."—

Joseph LaFrance—Sa vie—Ses voyages.

Le voyage extraordinaire de ce traiteur métis, à travers le continent jusqu'à la baie d'Hudson, et les notes précieuses qu'il donne sur le pays et les aborigènes qu'il visita, offrent un intérêt particulier et jettent un jour nouveau sur ces sujets intéressants. Son journal dénote un esprit d'observation remarquable et est émaillé d'aventures qui feraient le thème de jolies légendes. Cette monographie, sous plus d'un rapport, se rattache à l'histoire de l'ouest; c'est pourquoi je n'ai pu résister à la tentation de lui donner une place à la fin de cette étude déjà trop longue.

Joseph La France, naquit en 1707 à Michillimakinac. Son père était Français et sa mère de la tribu des Sauteux du Sault Ste.-Marie. Son père se maria dans des circonstances assez extraordinaires. Il traitait sur le lac Huron et avait réussi à se faire une certaine fortune lorsqu'un jour en 1705 remontant les chutes du Sault Ste.-Marie ses canots se brisèrent. Dans les efforts qu'il fit pour sauver ses marchandises du naufrage il faillit périr lui-même. Découragé et manquant de tout, il tomba malade et ne dut son rétablissement qu'aux soins assidus d'une jeune Sauteuse, fille d'un chef qui l'avait reçu dans sa loge. Touché du dévouement de cette femme, il l'épousa dans un voyage subséquent et l'amena avec lui à Michillimakinac. C'est à ce dernier endroit que naquit celui dont j'esquisse en ce moment la vie.

Il fut baptisé à St.-Ignace de Michillimakinac, dans la chapelle où le Père Claude D'Ablon et le Père Marquette baptisèrent plusieurs centaines de sauvages. Sa mère mourut en 1712. L'année suivante, il descendit à Québec avec son père. Il y passa six mois à apprendre le français. Il suivit ensuite son père dans ses excursions jusqu'à la mort de ce dernier, en 1721. Deux ans après, il se rendit à Montréal pour y vendre les fourrures provenant de l'héritage paternel. Jusqu'à l'âge de 27 ans, il continua la carrière de son père, chassant et traitant avec les tribus avoisinant Michillimakinac. En 1734, il visita le Mississipi et l'ouest de cette rivière. Son voyage dura un an et fut très fructueux. Il n'y avait, cette année là, dit-il, que deux soldats qui gardaient le fort Michillimakinac, 15 à St.-Joseph et une garnison de 30 hommes à Niagara.

Il mentionne, en passant, un fort bâti par les Français au fond du lac Michigan. Si la carte qu'il a préparée est exacte, il se trouvait sinon à l'endroit même ou s'élève aujourd'hui la ville de Chicago, au moins dans le voisinage immédiat. Il parcourut, en 1735, le Wisconsin et le Missouri. La France était un de ces traiteurs qui n'avaient pas de permis et qui étaient considérés comme des contrehandiers. Au retour de son voyage dans le Wisconsin, il descendit avec huit Iroquois et deux canots chargés de fourrures, les lacs Huron et Érié, et passa pendant la nuit, en face du fort St. Joseph, afin d'éviter la confiscation de ses effets. Il donna, pour faire le portage de la chute Niagara, cent peaux de castor et arriva à Oswégo, à la fin de l'été. C'était à cette époque un poste de traite considérable. Craignant là, comme ailleurs, la main-mise sur ses fourrures, il laissa à ses Iroquois le soin de les vendre pour lui et évita ainsi tout soupçon.

D'après les renseignements qu'il donne, les postes français étaient gardés par de faibles garnisons. En cas de danger, les traiteurs du voisinage volaient à leur secours. Ces traiteurs étaient des sentinelles vigilantes qui donnaient l'alarme dès que les tribus trouvaient quelque

complot. En 1734, LaFrance désirant régulariser sa position et las de se voir constamment exposé à être molesté dans son commerce, se rendit à Montréal avec deux sauvages et une cargaison de fourrure. Le gouverneur se trouvait en ce moment à cet endroit. LaFrance lui fit présent de mille couronnes et de plusieurs centaines de peaux de castor, afin d'obtenir un permis de faire la traite pendant un an. Le printemps suivant, le gouverneur ayant été informé qu'il avait vendu de l'eau-de-vie aux sauvages, le lui refusa. Il lui défendit même de partir pour voyage et confisqua l'argent qu'il lui avait donné. LaFrance, déçu dans ses desseins, résolut de s'enfuir avec ses sauvages. De retour à Michillimakinac, il se livra de nouveau à la traite—Le commerce des pays d'en haut avait beaucoup perdu de son importance à cette époque. Les Anglais avaient établi des postes dans le voisinage du lac Érié et par conséquent la navigation était de moins en moins longue pour les sauvages de l'Ouest. De plus le prix des marchandises avait baissé par suite de la compétition. En 1740, il n'y eut guère plus que douze canots qui se rendirent à Montréal, d'après le témoignage de LaFrance. Le commerce était presque exclusivement entre les mains d'officiers en retraite, à qui le gouverneur avait accordé des licences ou "congés de traite" pour les récompenser de leurs services et leur permettre d'élever convenablement leurs familles. Au printemps de 1738, malgré l'accueil peu encourageant qu'il avait reçu du gouverneur, LaFrance décida de tenter un second effort pour l'apaiser et se le concilier. Il suivit la route du nord et passa par le lac Nipissing. Avant d'atteindre la rivière Ottawa, il recontra le beau-frère du gouverneur qui se dirigeait vers l'Ouest suivi de neuf canots montés par 30 voyageurs. LaFrance fut arrêté avec ses compagnons et sa cargaison fut saisie. Durant la nuit, trompant la vigilance de ses gardes, il se sauva à travers la forêt, n'emportant pour toute ressource que son fusil et cinq livres de poudre et de plomb. Il n'était pas homme à se livrer au découragement. Pendant six semaines, il suivit la rive nord du lac Huron, à travers les marais, les forêts et les montagnes qui longent ce lac. Il vécut surtout de castors qui abondaient dans ces parages. Il arriva enfin au Sault Ste. Marie, presque mourant de faim et épuisé de fatigue.

Après avoir tout perdu, voyant que le gouverneur était implacable et que la traite ne lui était plus possible, il prit le parti d'abandonner le Canada et de se rendre aux établissements anglais de la baie d'Hudson. Cette entreprise aurait eu de quoi effrayer une nature moins hardie que la sienne. Il partit au commencement de l'hiver 1739 et suivit le lac Supérieur, vivant avec les Sauteux, auxquels il était allié par sa mère. Il visita ensuite la nation des Epinettes et passa une partie de l'hiver à la rivière Michipicoton. A trois cents milles plus à l'ouest, se trouve, dit-il, une rivière appelée du "Pic" et qui tombe dans le lac Supérieur.

Ce nom lui fut donné à cause d'un rocher (pic de montagne) qui la borde à trois lieues de son embouchure. Il atteignit cette rivière au mois de mars 1740. Le 18 avril il se trouvait à la rivière du Pic. Il passa deux jours au milieu des Monsonis qui avaient deux villages de chaque côté de la chute de la rivière La Pluie (Fort Francis). Au mois de mai il se rendit au lac des Bois et fit alliance avec les Kristineaux qui habitaient la rive nord de la rivière Winnipeg. Le 15 septembre, après avoir descendu cette rivière, il voguait sur les eaux du lac Winnipeg. Il se livra tout l'automne à la chasse au castor. La France dit qu'à l'ouest du lac Winnipeg habitaient les Assiniboëls des prairies, tandis qu'au nord se trouvaient les Assiniboëls des bois et au sud les Beaux-Hommes et les Sioux.

Tous ces sauvages se tatouaient la peau et se bigarraient la face de peintures représentant des têtes d'animaux ou des desseins de monstre. Leurs membres et leur corps étaient oints d'huile d'ours et de castor afin de les protéger contre les piqûres des maringouins et autres insectes qui les torturaient tout l'été. Les Beaux-Hommes excellaient surtout dans l'art de se tatouer la peau; c'est de là, prétend La France, que provient le nom donné à cette tribu.

Au printemps suivant, il se rendit en canot, au lac "Du Sien," traversa le lac "Caribou" et arriva au lac Pachegoïa en mars 1742. Il visita la tribu des "Vieux-Hommes" ainsi appelés à cause du grand nombre de vieillards que la nation s'honorait de posséder. On a accusé souvent les sauvages de se débarrasser des plus âgés de leurs tribus comme des êtres nuisibles et fatigants qui étaient un fardeau pour le camp—Il faut bien avouer que cette accusation n'est pas sans fondement. Les barbares et les païens ne connaissaient pas le devoir filial ou l'amour fraternel de son prochain. Ils étaient sans pitié ni entrailles pour les faibles, les indigents et les abandonnés. Il ne faut pas trop généraliser toutefois cette affirmation. La loi naturelle avait encore ses prises chez quelques tribus sauvages de l'Ouest où la coutume cruelle d'abandonner les personnes âgées n'a jamais existé.

Sur les bords du lac Pachegoïa, poussait une grande quantité de folle-avoine. Les sauvages en emportaient constamment avec eux et en mangeaient à chaque instant. C'est sur les bords de ce lac que se réunissaient les sauvages pour couper l'écorce de bouleau et confectionner leurs légers canots. C'était aussi le point de ralliement et de départ, tous les printemps, pour les postes de la Baie d'Hudson.

Sans vouloir préciser avec une rigueur mathématique le tracé du voyage de La France, il est facile de le suivre jusqu'au lac du Pic, qui, d'après la carte qu'il nous a laissée, correspond au lac Nipigon. Cette carte toutefois n'est pas un guide sûr et on voit qu'il n'a point une idée exacte des distances relatives entre les divers lacs ou rivières qu'il visite.

Si ce n'était point faire une trop grande violence à cette carte, on pourrait croire que la rivière du Pic indique l'entrée de la rivière Pigeon, qui fut connue autrefois sous le nom de "Le Pic." Il faut bien admettre cependant que cet écart de la carte de LaFrance est trop considérable pour soutenir cette hypothèse. Le lac du Pic désigne donc le lac Nipigon. De là, il se rendit à la rivière Pigeon qu'il remonta jusqu'au lac La Pluie et suivit ensuite la route par où sont passés tous les canotiers de l'ouest, savoir: la rivière La Pluie, le lac des Bois, la rivière et le lac Winnipeg et enfin la rivière Hayes. Il est assez probable que le lac "Du Sien" désigne le lac "Du Pin," le lac Caribou indique le lac Oxford, et enfin le grand lac Pachegoïn, le lac de Dieu.

Le 4 avril, tous les canots étaient prêts et l'approvisionnement pour le voyage complet. Il fut choisi comme guide et partit avec cent canots. Le voyage se fit lentement, chaque canot portait en moyenne deux personnes et 100 peaux de castor. Ils descendirent la rivière Epinette, ne faisant que deux à trois lieues par jour. C'est surtout au cours de ces voyages que se dessine bien le caractère indolent du sauvage. Si la chaleur l'incommode un peu, il s'arrête pour sommeiller. Il n'est jamais pressé de partir le matin. Il aime à flâner. Après tout qu'a-t-il à gagner à se hâter? Il s'arrête souvent près des eaux rapides des rivières pendant de longues heures, et regarde fixement, immobile, drapé dans sa couverture, avec la dignité d'un sénateur romain, revêtu de sa toge. On dirait en le contemplant, qu'inquiété par le bruissement de la feuillée, la chute d'un arbre, le murmure des eaux ou le gazonnement des oiseaux, il en cherche la cause dans tout ce qui l'entoure. Qui suit ce qui se passe dans le cerveau de cet enfant de la nature, durant ces heures de recueillement et de rêverie? Le 29 juin, la flotte arrivait au fort York. Comme les canots ne pouvaient contenir qu'un certain nombre de peaux, les sauvages ne transportaient que les fourrures qui leur étaient absolument nécessaires pour obtenir de la poudre, du plomb, du thé et du tabac. La longueur de ce voyage, les nombreux rapides à franchir sur la rivière Hayes, les naufrages souvent accompagnés de perte de vie, durant ces courses lointaines, inspiraient peu d'attrait aux sauvages de l'intérieur pour les forts de la Baie. Ils ne s'y rendaient que par nécessité et comme pis aller.

LaFrance nous donne sur les castors des renseignements assez curieux. Un chasseur, dit-il, peut d'ordinaire tuer 600 castors par saison, au lac Pachegoïn et n'en amène à la baie que cent dans son canot.

Les cinq cents autres peaux lui servent de lit, de couverture et d'ornement. D'autres les pendent aux branches des arbres, près des restes de leurs enfants décédés, comme une offrande à leurs mânes. Il en était ainsi, un peu partout dans le Nord-Ouest canadien avant l'arrivée de LaVérendrye. Quelquefois aussi, ils font griller l'animal avec sa

fourrure comme nous faisons d'une laie. Le castor ainsi apprêté, est servi dans les grandes circonstances. Il y a trois espèces de castor: le rouge roué, le noir et le blanc. Le premier est le moins recherché. La compagnie de la Baie d'Hudson préfère le second et le blanc est celui qui se vend le plus cher en Canada. Les sauvages regardent comme un mets exquis la langue et la queue du castor. Ils en font une grande consommation en hiver. Pendant l'été, les castors sont d'une maigreur extrême, à cause des travaux fatigants auxquels ils se livrent. Ils sont constamment à l'œuvre, travaillant avec la plus grande activité à couper des branches et abattre des arbres. Ils amassent du tremble pour se nourrir pendant l'hiver, réparent leurs chaussées et emmagasinent des provisions. En étudiant les mœurs intelligentes et les habitudes de travail de cet animal, on comprend que le Canadien-Français ne pouvait placer sur son drapeau, un emblème plus significatif des qualités excellentes que possède notre race.

La France rapporte que chez quelques-unes des tribus qu'il visita les mères avaient l'habitude de faire avaler de la graisse et de l'huile à leur enfant, lorsqu'il venait au monde et avant qu'il ne prit aucune autre nourriture. Cette pratique avait pour effet, d'après eux, de l'endurcir contre le froid et les privations et d'assouplir son corps. Les Cimbres avaient une habitude à peu près analogue, qui consistait à exposer leurs nouveaux nés dans la neige, pendant quelques instants. Une autre coutume curieuse que raconte La France, c'est qu'après la mort du chef de famille, lorsqu'un enfant portait son nom, on le remplaçait par un autre, afin d'éviter la tristesse que le souvenir du défunt pouvait faire naître, en rappelant son nom. On pourrait faire ici, un rapprochement. On dit qu'Alexandre le Grand, ne voulait pas que personne portât son nom, et Pléne dit qu'un jour, un soldat appelé Alexandre, ayant été accusé devant lui de mener une vie débauchée, il lui commanda de changer de vie ou de nom.

Les sauvages dans le voisinage de la Baie d'Hudson, en outre du castor, chassaient aussi l'ours, l'orignal et le caribou. Ils laissaient aux femmes le soin de prendre aux pièges, le menu gibier, tel que la martre, le vison et le chat sauvage. Ils confectionnaient une espèce de sucre noir avec l'écorce de bouleau bouillie et s'en servaient comme de remède, dans le cas de bronchite et de pulmonie. Ils témoignaient une horreur invincible pour le fromage, parce qu'ils s'imaginaient tellement que cet aliment était fabriqué avec de la graisse de mort. Les objets nouveaux et rares excitaient toujours leur convoitise et étaient estimés à un grand prix. Au lac Pachégoïa, La France obtint trois peaux de martre pour une petite clochette. Ils donnaient ces objets à leurs femmes comme un ornement destiné à les embellir: preuve que la vanité féminine ne fait point sentir son doux empire seulement chez les nations les plus policées,

et qui se trouvent au contact des raffinements de mode de la civilisation moderne.

À l'ouest de la rivière Ouinipigouchich (Winnipegosis) La France vit un sauvage qui l'assura à plusieurs reprises avoir rencontré des hommes portant une moustache, vivant dans des maisons en pierre et dans des forts, au sud de ce lac. Ces hommes qui ne pouvaient être autres, d'après cette description, que des blancs, possédaient des ustensiles de cuisine en ferblanc. Il dit avoir vu une coupe de ce métal entre les mains de ce sauvage, qui prétendait l'avoir reçue d'un blanc. Ceci se passa au printemps de 1742, pendant qu'il se dirigeait vers la Baie d'Hudson. Il n'y a aucun doute que ce sauvage avait du visiter le fort La Reine où se trouvait La Vérendrye et que c'est du découvreur de l'Ouest ou de quelques-uns de ses serviteurs qu'il avait reçu cet objet.

En 1742, la nation des Beaux-Hommes fit une excursion à l'ouest du lac Pachégoïa. Les guerriers furent trois mois absents et fumèrent le calumet de paix avec une tribu vivant dans les Montagnes Rocheuses. À l'ouest de ces montagnes habitait une tribu qui ne connaissait pas l'usage des armes à feu. Cette infériorité contribua à son asservissement et les sauvages qui la composaient furent tous vaincus, faits prisonniers et vendus comme esclaves. En signe de servitude, les vainqueurs leur coupèrent la jointure du petit doigt. Quelques-uns furent amenés au petit lac des Esclaves, qui fut ainsi nommé à cause de leur présence. Pendant son séjour au fort York, La France rencontra un vieux chef, qui vivait à quelque distance à l'ouest de la rivière Nelson. Ce vieillard faisait partie d'une bande de trente guerriers, qui en 1727 poursuivirent les Attinospiquois ou Têtes-Plates, jusque sur les côtes de l'Océan Pacifique. Il fut le seul à revenir vivant de cette campagne militaire et demeura l'unique témoin de cette course lointaine, pour annoncer à sa nation le sort de ses frères d'armes, morts de faim, de fatigue ou sous les coups des ennemis.

Le récit de ce vieillard rappelle les campagnes des Parthes ou des Scythes. Voici un court abrégé de cette fameuse expédition. Résolus de se venger des cruautés commises par les féroces Attinospiquois, ou de périr à la tâche, trente guerriers, après avoir dit adieu à leurs parents, partirent avec leur femme et leurs enfants. Ils voyagèrent pendant deux hivers et un été, et au mois d'avril 1727, ils atteignirent les rives de l'Océan Pacifique. Ils se construisirent alors des embarcations et laissèrent leurs familles dans une île qui n'était séparée de la terre ferme qu'à la marée haute. Leurs familles devaient attendre leur retour à cet endroit. Les guerriers ainsi allégés, se mirent à la recherche des Têtes-Plates. Ils naviguèrent pendant trois mois, se nourrissant de poisson et faisant des haltes de temps à autres, pour se livrer à la chasse ou se reposer de leurs fatigues.

Ils finirent enfin par apercevoir les vestiges d'un camp et un peu plus loin des feux à demi-éteints. Ils quittèrent à l'instant leurs canots pour suivre ces traces. Quelques heures après, ils trouvèrent enfin leurs ennemis campés sur les bords d'une petite rivière inconscients du danger qui les menaçait. Ils fondirent sur eux en poussant leur cri de guerre. Les Têtes-Plates surpris et effrayés s'enfuirent à toute jambe, laissant beaucoup de morts. Ces fayards, cependant, ayant constaté le petit nombre de leurs assaillants reprirent courage et les attaquèrent à leur tour. Les agresseurs accablés sous le nombre furent obligés de regagner leurs canots, après avoir perdu quinze des leurs. Tous périrent de misère, à l'exception de trois qui purent retourner à l'île où devaient se trouver leurs femmes et leurs enfants. A leur grande douleur, ces trois su. vivants ne rencontrèrent que deux femmes expirantes, qui leur racontèrent qu'une bande de Têtes-Plates les avaient attaquées pendant la nuit, qu'ils avaient enlevé ou tué toutes les femmes et les enfants et qu'elles-mêmes n'avaient été abandonnées que parce qu'ils les croyaient mortes. Ils passèrent trois jours dans l'île et au moment du départ les deux femmes et l'un des trois survivants avaient expiré. Un mois plus tard, le dernier compagnon de voyage de ce vieillard ayant succombé, il partit seul, voyagea pendant un an, et traversa de nouveau les Montagnes Rocheuses, parcourant maintes régions inconnues. Lorsqu'il arriva au milieu des siens, il se mourait de faim. Il avait perdu son fusil, sa hache, et même son couteau et n'avait pour soutenir sa chétive existence que la mousse des bois, des rochers et les racines des prairies.

La France apprit de ce vieillard qu'il avait visité un endroit dans les Montagnes Rocheuses où le feu sortait de terre et où des pierres enflammées étaient lancées du pied des montagnes à de longues distances. Si ce rapport n'est pas le fait de l'imagination ardente de ce sauvage et peut être considéré comme véridique, il indiquerait la présence de volcans qui autrefois étaient en activité et se sont éteints depuis. En traversant les Montagnes Rocheuses, ce vieillard dit qu'il rencontra peu de sauvages. Ils vivaient par groupe de dix à douze familles, sur les bords des rivières où ils s'étaient construits des maisons en bois très spacieuses. Ils se nourrissaient surtout de poissons qu'ils apprêtaient avec des fruits dont les vallées étaient couvertes. La dernière partie de ce récit porte l'empreinte de la vérité, car Sir Alexandre Mackenzie, dans son voyage, aux côtes du Pacifique en 1793, confirme ces renseignements. Il parle même de villages bien bâtis, au milieu desquels étaient érigés des temples païens ayant cinq à six pieds carrés. De chaque côté de ces temples, étaient sculptées des figures grossières, représentant deux êtres humains, les mains appuyées sur les genoux et supportant sur leur dos le poids de toute la construction. De l'autre côté du temple étaient des figures hiéroglyphiques représentant des têtes d'ours et de castor. Quant aux

proues des pirogues que le capitaine Cook dit être ornées de dents humaines, il paraîtrait, d'après ce vieillard que c'était les dents d'un certain poisson, fort semblables surtout à distance, à celles d'un homme. Les sauvages des côtes du Pacifique vivaient à cette époque dans des villages construits avec soin, et étaient soumis à un chef qui exerçait une autorité souveraine. Ils étaient dans l'abondance et avaient la tête ornée de plumes d'aigle très communs dans ces parages. Ils avaient l'habitude de brûler leurs morts et d'entretenir des fleurs à l'endroit où leurs cendres avaient été déposées.

Ils prenaient le saumon à l'aide d'un appareil de forme conique ayant 15 pieds de longueur et quatre pieds et demi de diamètre. Le poisson pénétrait dans ce réservoir par une ouverture de sept pouces de diamètre. Une fois entré dans l'appareil, il n'en pouvait sortir. Encore ici ces données sont corroborées par Mackenzie.

On sait peu de choses des dernières années de LaFrance, si ce n'est qu'après un court séjour au fort York, il passa en Angleterre où il se lia d'amitié avec un armateur anglais du nom d'Arthur Dobbs qui écrivit sa vie. Il mourut au service de la compagnie de la Baie d'Hudson en 1763. LaFrance, de même que les anciens voyageurs, n'avaient ni compas, ni boussole pour se diriger. Il jugeait des distances parcourues par le nombre de jours de marche. La plus grande erreur de sa carte est d'avoir placé le Nord-Ouest canadien à au moins trois degrés trop au nord. Il indique aussi souvent le cours d'une rivière dans une direction qu'elle n'a pas. Il est à présumer qu'il ne visita ces rivières qu'à leur embouchure, dans les lacs où elles venaient se décharger et s'en rapporta quant à leur cours, dans l'intérieur, aux renseignements vagues ou erronés des sauvages. Quoiqu'il en soit de ces inexactitudes, le journal et la carte de LaFrance jettent plus d'un jour curieux sur la vie et les mœurs des aborigènes du Nord-Ouest à l'arrivée des premiers blancs au milieu d'eux.

Nicolas Jérémie.

Cet officier distingué naquit et fut baptisé à Sillery, le 16 février 1669. Son père se nommait Noël et sa mère Jeanne Pelletier. A l'automne 1693 il épousa une Montagnaise. Le Conseil Supérieur à la demande de son père annula ce mariage, vu que les ordonnances au sujet des unions entre blancs et sauvages n'avaient pas été observées et que Nicolas n'avait pas 25 ans, âge requis alors pour se marier sans le consentement paternel. Il demeura au fort Bourbon de 1695 à 1708, sauf une absence de quelques mois, en Angleterre, comme prisonnier de guerre. Il devint ensuite gouverneur du fort Bourbon qu'il ne quitta qu'en 1714, à l'exception d'un voyage qu'il fit en 1707 à Québec pour se marier. Il avait le grade de lieutenant dans les troupes du Canada et laissa un

travail fort intéressant sur la Baie d'Hudson. Ce livre est extrêmement rare et il est presque impossible de se le procurer. Quelque société historique devrait se charger d'en faire publier une nouvelle édition. J'imagine que celui qui ferait une telle entreprise, serait assuré de rentrer dans ses déboursés et de faire quelques profits. On pourra se faire une idée de l'histoire de Jérémie par le résumé de quelques pages que je vais donner. A quinze lieues de la rivière Churchill, dit-il, se trouve la rivière du Loup-Marin. Entre ces deux rivières, les chasseurs poursuivent de nombreux troupeaux de bœufs musqués. L'odeur prononcée de musc qui s'exhale de la chair de ces animaux, à certaines époques de l'année, la rend détestable. Leur poil est très long, trainant à terre et bien fourni. Leurs cornes retournées pèsent jusqu'à 60 livres. Les "Plas-Côtés-de-Chien" qui visitent cette rivière sont une nation douce. Ils portent à leur cou des morceaux de cuivre qu'ils trouvent sur les bords de la rivière de ce nom et qu'ils façonnent en les frappant avec des cailloux. Les cariboux durant l'été souffrent beaucoup des maringouins et autres insectes qui les tourmentent sans cesse. Afin d'échapper à leurs piqûres, ils quittent les bois et se dirigent vers la rivière Bourbon par troupeaux de huit à dix milles. Les sauvages n'ont qu'à les attendre au passage, à l'époque de cette migration, pour se procurer sans effort toute la nourriture dont ils ont besoin. Jérémie dit qu'on pourra peut-être l'accuser d'exagérer ridiculement ce qu'il a vu, mais qu'il est dans les limites de la vérité quand il affirme que les oies et les canards sont en tel nombre, sur les bords de cette rivière, que lorsqu'ils se lèvent, effrayés par la décharge d'une arme à feu, ils obscurcissent le ciel et que le bruit produit par le battement de leurs ailes, empêche les chasseurs de s'entendre. Les loups et les veaux marins étaient aussi en très grande quantité. Jérémie estime que dans une rivière qu'il appelle "Gargousse" et sur une autre nommée "Egarée," il eut été facile, dans une seule saison de recueillir 600 tonneaux d'huile. Dans le cours d'une année, les 80 hommes qui gardaient le fort Bourbon tuèrent 90,000 perdrix et 25,000 lièvres. Au mois d'avril, les cariboux et les orignaux se dirigent vers le nord, pour retourner au sud à l'automne. Les naturels les attendent en canot, près des rivières que le troupeau doit traverser et les tuent à coups de flèche, ou bien encore ils leur tendent des pièges avec des branches enlacées et de cette manière en prennent beaucoup vivants. Jérémie dit qu'il se consolait dans cet exil en dégustant des vins mousseux de Paris. Dans le jardin du fort, il récoltait des salades et autres légumes, avec lesquels il apprêtait la venaison.

Bacqueville de la Potherie.

LaPotherie arriva en Canada en 1700. Il est l'auteur d'une histoire de l'Amérique Septentrionale. D'après cet écrivain, à l'époque

où les Français faisaient la traite à la baie d'Hudson, les sauvages s'y rendaient en grand nombre et le commerce était plus actif qu'au temps de Joseph LaFrance (1742). Ils se réunissaient, dit-il, douze à quinze mille ensemble, se choisissaient des chefs et partaient de l'intérieur du pays, jusque du lac des Bois, pour faire des échanges au fort Bourbon.

LaPotherie dit avoir vu jusqu'à mille canots auprès du fort Bourbon. On peut se faire une idée des profits énormes que faisaient les Français, auxquels les sauvages venaient apporter leurs plus riches fourrures dans un rayon de quinze cents à deux mille milles tout autour du fort Bourbon. On pourra en juger par ce simple fait: les peaux de renards argentés étaient communes. Presque chaque canot en apportait une ou deux; or les Français ne la payaient que \$1.50 la peau.

• *Ab uno disce omnes.*

Témoignage de Frost—Derniers combats des coureurs de bois auprès de Pontiac.

Frost se trouvait au fort Orignal en 1730. Il demeura aussi quelque temps au fort Churchill. Il rapporte qu'à environ cent milles du fort Orignal, les Français avaient un poste de traite où ils offraient des prix beaucoup plus élevés pour les fourrures que dans les comptoirs de la baie d'Hudson. Pourtant les commerçants du Canada se trouvaient dans des conditions désavantageuses puisqu'ils étaient obligés de transporter leurs marchandises en canot, à travers le continent, tandis que la compagnie les recevait directement des navires qui visitaient la baie, tous les ans. En 1742, les sauvages apportèrent 20,000 peaux de castor au fort Churchill.

Frost estime qu'à cette date, environ cent sauvages de l'intérieur visitaient ce fort et deux cents venaient de la région située au nord de Churchill. Je ne saurais apporter de preuve plus convaincante de la supériorité des trappeurs que ces faits qui se passent de commentaires. La même situation se présentait sur les grands lacs de l'est. La Nouvelle-Angleterre fut obligée d'y maintenir des garnisons nombreuses à grands frais. Les dépenses pour transport, salaire des guides et canotiers, absorbaient une partie notable de la traite. C'est pour cette raison que les marchands de New-York qui trouvaient ces comptoirs trop dispendieux à entretenir, se plaignirent si longtemps de la loi Burnet qui leur enlevaient leurs meilleurs acheteurs. Il ne faut pas s'étonner, en face de ces faits, si les postes français de l'ouest firent preuve d'une résistance si opiniâtre et ne cédèrent qu'après que Lévis eut levé le siège de Québec. C'est alors qu'on vit Pontiac, cet ami si touchant et si fidèle de la France, dans ses jours de malheur, ruiner et détruire plusieurs forts anglais et assiéger Détroit, après le traité de Paris. C'était vraiment un beau spectacle que celui de cet illustre guerrier sauvage,

ralliant une dernière fois autour de lui les tribus demeurées attachées à la France, ainsi que quelques coureurs de bois qui avaient fait àiner le nom Français dans tout l'intérieur, renversant tout ce qui se présentait devant sa bande meurtrière, pour tenter dans un suprême effort de sauver la colonie. Combien d'or et de sang l'Angleterre a du répandre pour se rendre maîtresse du commerce de l'ouest et soumettre ces braves dont l'audace et le dévouement à leur ancienne mère-patrie avaient de quoi émouvoir jusqu'aux larmes. Ce dernier reflet de gloire des armes françaises rappelle les plus belles épopées des temps anciens.

Dernier exploit de l'amiral LaPérouse.

Je touche à la fin des luttes de la France pour la suprématie de la baie d'Hudson. Voici le dernier acte de ce drame sanglant. Au mois d'août 1782, LaFrance, qui se rappelait des brillantes victoires du célèbre D'Iberville, envoya l'amiral LaPérouse faire une expédition dans la baie. Il se présenta devant le fort Prince de Galles qui était en état de soutenir un long siège. Sa flotte se composait du *Sceptre* qui portait 74 canons, de l'*Astarte* et de l'*Engageante*, qui avaient chacun 36 canons. Dès la première sommation, le gouverneur Samuel Hearne se rendit sans coup férir. Umfreville qui se trouvait dans ce fort critique sévèrement la conduite de son chef dans cette circonstance. Il dit que les Français, après un long voyage, étaient épuisés de fatigue, mal vêtus, que la moitié d'entr'eux n'avaient pas de chaussure et qu'il eut été par conséquent facile de leur résister. Le 21 août suivant, le fort York se rendait également à LaPérouse. Ces victoires qui avaient peu coûté, n'eurent aucun résultat. La compagnie subit des pertes considérables, mais ces postes lui furent bientôt rendus.

Après cet exploit, le drapeau français quitta les rivages de la baie d'Hudson pour n'y plus reparaitre. La France absorbée par ses guerres continentales, ne s'occupait plus de ses anciennes possessions d'Amérique.

